



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Commission de la science, de l'éducation et de
la culture du Conseil national CSEC-CN
Monsieur Fabien Fivaz
Président de la commission
3003 Berne

Courriel : familienfragen@bsv.admin.ch

Fribourg, le 30 août 2022

2022-948

21.403 n lv. pa. CSEC-CN. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles

Monsieur le Président de la Commission,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre courrier de mise en consultation du 17 mai 2022. Nous vous remercions pour l'invitation à prendre position.

Le Conseil d'Etat approuve l'orientation des présents avant-projets et les soutient expressément. La participation de la Confédération pour une durée illimitée au financement des frais d'accueil de tous les parents, indépendamment de leur situation financière, est une amélioration notable. Avec les fonds fédéraux prévus pour réduire les frais à la charge des parents, la Confédération contribue de manière significative à une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

De manière générale, nous nous rallions à la prise de position du Comité de la CDAS du 12 juillet 2022 dont les propositions sont pertinentes. Nous vous remercions d'en tenir compte.

A noter que le subventionnement de l'accueil extrafamilial est très complexe et les différents systèmes demandent un investissement administratif et organisationnel de plus en plus important. Les propositions allant vers une simplification du dispositif sont à saluer et contribueront à une meilleure lisibilité et à une facilitation du pilotage de la politique publique. En particulier, la proposition minoritaire (Piller Carrard et al.) sur les articles 7 à 9 va dans le bon sens. Il corrige aussi les injustices déjà prévisibles entre les différentes collectivités publiques dont fait état la CDAS.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Commission, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction de la santé et des affaires sociales, pour elle et le Service de l'enfance et de la jeunesse ;
à la Chancellerie d'Etat.